



Compte rendu du conseil d'administration extraordinaire du 19 septembre 2012

Le conseil d'administration extraordinaire s'est tenu le 19 septembre 2012 à 11h30 à l'Institut de France à Paris sous la présidence de M. Jean-Louis Ferrary.

Composition du conseil d'administration

Membres présents ou représentés (12)

M. Jean-Louis FERRARY, Président du conseil d'administration ;
Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
Mme Audrey BERTRAND, représentante élue des membres de l'EFR ;
Mme Simone BONNAFOUS, directrice générale pour l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au MESR (représentée par Mme Françoise PROFIT) ;
M. Stéphane BOURDIN, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;
M. Roland ÉTIENNE, professeur émérite à l'université Panthéon-Sorbonne ;
M. Richard FIGUIER, représentant élu des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
M. Alain FUCHS, président du Centre national de la recherche scientifique (représenté par M. Pascal MARTY) ;
M. François GASNAULT, conservateur général du patrimoine (procuration à M. Jean-Louis FERRARY) ;
Mme Cristina LA ROCCA, professeur à l'université de Padoue (procuration à M. Stéphane BOURDIN) ;
M. Alain TALLON, professeur à l'université Paris-Sorbonne ;
M. André VAUCHEZ, membre de l'Institut, représentant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Assistaient également à la séance

M. François DUMASY, directeur des études à l'EFR ;
M. Stéphane GIOANNI, directeur des études à l'EFR ;
M. Jean-Louis PESENTI, agent comptable de l'EFR ;
M. Jean SCHNEIDER, secrétaire général de l'EFR ;
Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'EFR.

Ordre du jour

1. Examen du procès-verbal de la séance du 19 juin 2012
2. Approbation du contrat quinquennal 2012-2016
3. Approbation du plan pluriannuel d'investissement
4. Questions diverses

M. Jean-Louis Ferrary rappelle que le CA du mois de juin a examiné le contrat quinquennal 2012-2016, mais sans vote parce qu'il restait des doutes sur la reconduction de certains crédits, et que le versement du bonus contractuel était soumis à des exigences en matière de mutualisation qui devaient faire l'objet d'une négociation entre la DGESIP et le EFE.

Une réunion a eu lieu le 3 juillet 2012 avec la participation des cinq présidents des CA, des 5 directeurs des EFE et de la DGESIP pour entamer le processus de mutualisation. Une deuxième réunion a eu lieu le 18 septembre, en présence de Mme Bonnafous, nouvelle directrice générale. Un calendrier a été mis au point pour le 4^{ème} trimestre 2012.

1. Examen du procès-verbal de la séance du 19 juin 2012

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité (12 voix).

2. Approbation du contrat quinquennal 2012-2016

La directrice précise que les directeurs et les présidents des CA avaient demandé le 3 juillet 2012 un état des subventions à partir desquelles les augmentations du contrat quinquennal (CQ) étaient calculées.

Un tableau récapitulatif des subventions notifiées et versées de 2008 à 2012 est distribué.

L'EFR a obtenu l'assurance que la somme annuellement allouée pour contribuer au salaire des personnels locaux serait reconduite pendant le quinquennal 2014-2018.

La réunion du 18 septembre 2012 a permis une mise à plat de l'organisation des services des 5 EFE, en particulier des missions des secrétaires généraux et des agents comptables en distinguant celles qui doivent être de proximité de celles qui pourraient être faites à distance.

Mme Catherine Virlovet estime que, dans la conjoncture économique actuelle, ce contrat est le mieux que puisse obtenir l'EFR, que le ministère a donné autant de garanties qu'il lui était possible de faire dans ce contexte contraint, avec un souci d'écoute et d'accompagnement des écoles qui s'est manifesté dans la réunion d'hier rappelée en préambule par Jean-Louis Ferrary. Pour cette raison, elle incite le CA à donner un avis favorable sur le projet de CQ.

M. Roland Étienne rappelle que le fonds de roulement est sollicité depuis plusieurs années pour la masse salariale. Jusqu'à quand cela sera-t-il nécessaire ?

M. Jean-Louis Ferrary précise que c'est la raison pour laquelle il a souhaité la présentation d'un plan pluriannuel d'investissement, car le fonds de roulement doit servir pour les investissements et non combler les trous du fonctionnement. Il ajoute que la globalisation des crédits le gêne car l'EFR n'est pas aux responsabilités et compétences élargies. Les subventions sont insuffisantes pour couvrir la masse salariale, en particulier des personnels métropolitains.

L'EFR recevant maintenant une somme globale à répartir comme elle l'entend, il y a un risque réel qu'elle doive geler certains postes pour équilibrer le budget.

Mme Françoise Profit, qui représente la DGESIP, confirme que l'enveloppe attribuée est globale. Il n'y aura aucune rallonge, en raison des contraintes qui pèsent sur le MESR.

M. Jean-Louis Ferrary revient sur le fonds de roulement : ce n'est pas une solution à terme car il va rapidement fondre. À chaque recrutement, scientifique ou administratif, il y aura un

problème. Le ministère nous impose donc les responsabilités et compétences élargies (RCE) sans le dire.

Mme Catherine Virlovet confirme que, dans ces circonstances, la seule issue possible réside dans les gels de postes et les mutualisations.

Mme Françoise Profit entend bien ce discours mais la priorité n'est pas les RCE, mais la mutualisation et les indemnités de résidence à l'étranger (IRE).

Pour M. Jean-Louis Ferrary, la différence avec les universités qui sont passées aux RCE est qu'elles ont été aidées à le faire par l'administration centrale.

Mme Françoise Profit indique que la tutelle est disponible pour aider les EFE. Elle précise qu'une personne, Mme Hugonet, a été recrutée pour assister les EFE.

M. André Vauchez est convaincu de la bienveillance de la DGESIP et connaît les contraintes de l'époque. Il propose cependant une motion pour alerter le MESR sur la nécessité de puiser tous les ans dans le fonds de roulement. Si cette pratique devait se prolonger, il y aurait danger pour l'EFR.

M. Jean-Louis Ferrary propose de déplacer cette motion vers le plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui sera examiné dans un autre point de l'ordre du jour. Le CQ implique un vote pour 5 ans, après les éclaircissements apportés par la tutelle. Il confirme que le bonus contractuel est annuel.

M. Pascal Marty, pour le CNRS, se réjouit que le CQ prévoit une possibilité de contrat avec les UMIFRE. Il s'agirait d'une mise en réseau de nos forces.

Mme Catherine Virlovet croit que le maintien du rayonnement des EFE passe par une politique de mise en synergie avec les Unités Mixtes des Instituts Français de Recherche à l'Étranger (UMIFRE) autour du bassin méditerranéen, et avec le ministère des affaires étrangères et le ministère de la culture.

M. Pascal Marty évoque la possibilité de mettre en commun des programmes de recherche pour accroître la visibilité.

Mme Françoise Profit rappelle que dans le contrat il y a un paragraphe sur une cellule de réponse aux appels d'offre pour trouver des financements. La recherche ne peut plus se faire en vase clos. Une réunion DGESIP-MAE (Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats) est prévue. Le réseau des EFE devrait s'insérer dans un ensemble interministériel.

M. Alain Tallon demande si cela implique un changement de statuts des EFE. Il rappelle qu'il avait été question d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) au dernier CA.

Pour Mme Catherine Virlovet, si cette solution n'est pas inenvisageable, il n'est cependant pas possible de répondre à cette question en l'état actuel d'avancement de la réflexion. Pour le moment, les EFE sont dans une période de mise à plat pour voir ce qui est mutualisable ou pas.

Mme Françoise Profit rappelle que les statuts ont été changés en 2011 ; il n'y a pas de volonté de les changer encore. Aucune fusion n'est prévue et le PRES n'est pas à l'ordre du jour.

M. Roland Étienne demande où en est la réflexion sur le secrétaire général unique.

M. Jean-Louis Ferrary répond que la Cour des comptes a demandé une réflexion approfondie. Nous en sommes au début ; il faut d'abord voir quelles sont les missions mutualisables ou pas.

Mme Catherine Virlovet ajoute que l'on examine les forces et les faiblesses des EFE. Certains services d'une EFE pourraient ainsi servir de support aux quatre autres. Un seul secrétaire général sous l'autorité de 5 directeurs paraît un montage difficilement réalisable et laisse les directeurs dubitatifs.

Mme Françoise Profit précise que la DGESIP ne souhaite pas nécessairement un secrétaire général unique, mais veut une mutualisation intelligente.

La représentante des membres, Mme Audrey Bertrand revient sur les IRE. Le discours était que le ministère des finances enjoignait au MESR de revoir l'arrêté de 1969. Si elle a bien compris, le MESR propose et Bercy valide.

M. Jean-Louis Pesenti rappelle que cet arrêté doit être refait par le MESR car il ne correspond plus à la réglementation actuelle.

Mme Françoise Profit acquiesce : il faut tout retoiletter et c'est le ministère des finances qui décide. Il faudra s'inspirer de ce qui a été fait pour le MAE.

M. Jean Schneider rappelle que les fonctionnaires expatriés des EFE sont en tout petit nombre et dans l'ensemble moins bien rémunérés que les fonctionnaires à l'étranger des autres ministères, en particulier ceux du MAE. Les expatriés des EFE sont donc tout à fait favorables à ce que leur situation soit examinée par rapport à celles des expatriés du MAE.

M. Jean-Louis Pesenti évoque la LOLF qui fait la distinction entre les crédits de personnel et ceux de fonctionnement. Il constate que l'annexe financière du CQ ne fait plus de distinction. Dans le CQ 2008-2011 les crédits étaient bien distincts et ne figuraient les crédits pour les salaires du personnel métropolitain.

Mme Françoise Profit précise que les notifications feront la distinction entre les types de crédits. Elle s'en assurera auprès des services compétents.

M. Jean-Louis Ferrary propose le CQ au vote. Il annonce qu'il est lui aussi partisan d'un vote favorable car en l'état actuel des choses ce contrat est ce qui peut être proposé de mieux à l'EFR.

Le contrat quinquennal est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du plan pluriannuel d'investissement

M. Jean-Louis Ferrary estime que ce document est très important.

Le fonds de roulement est encore actuellement élevé. Il n'est cependant pas possible de l'utiliser pour les traitements des fonctionnaires alors que des besoins en termes de travaux existent au palais Farnèse et piazza Navona.

Il s'agit au palais Farnèse, avec le projet d'aménagement de l'espace situé au-dessus du Salon d'Hercule, au troisième étage, des dernières possibilités d'extension pour gagner des espaces, pas pour les livres, mais pour les directeurs des études, les membres et les archives.

L'ambassade est également intéressée par cette opération et a également besoin d'espace.

Il pourrait donc s'agir d'une opération conjointe MAE-EFR.

Au palais Farnèse, reste aussi en attente la réfection des voûtes à la suite du tremblement de terre de l'Aquila. Il s'agit là aussi d'une opération conjointe MAE-EFR.

À piazza Navona, une opération est en cours, à la suite d'un programme ANR. Il s'agit de la mise en valeur d'espaces en sous-sol, pour des visites ponctuelles.

Parmi les autres investissements à faire prochainement, le serveur informatique est en fin de vie et la visioconférence sera nécessaire pour se réunir à distance avec les autres EFE.

M. Jean-Louis Pesenti constate que l'EFR n'a plus de subventions d'investissement depuis 2009. Le fonds de roulement ne pourra donc pas financer l'intégralité des dépenses, surtout s'il est sollicité pour les traitements des fonctionnaires.

M. Roland Étienne demande où en sera le fonds de roulement en 2016.

Mme Catherine Virlovet répond que si la DGESIP assume l'intégralité des traitements, le fonds de roulement sera à un mois de fonctionnement en 2016, sinon, bien avant ...

M. André Vauchez ne voit pas comment on peut mener de front le financement des traitements et des investissements avec le fonds de roulement.

M. Jean-Louis Ferrary fait observer que c'est justement le but de ce PPI de faire apparaître cette contradiction. Ou bien on gèle des postes, ou bien on renonce à des projets immobiliers.

M. André Vauchez estime qu'en votant ce PPI on avalise le fait que tous les investissements sont financés sur le fonds de roulement. Il rappelle donc son idée de motion, exprimée un peu plus tôt.

M. Jean-Louis Ferrary est d'accord et propose le texte suivant : « *Le conseil d'administration de l'École française de Rome déplore que depuis 2010 le fonds de roulement ait été utilisé à hauteur de 200 000 € par an environ à combler le décalage entre les salaires versés au personnel métropolitain et la masse salariale attribuée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et que, dans la même période, il n'y ait plus eu de dotation liée aux dépenses d'investissement, en particulier d'immobilier. Le conseil d'administration adopte le plan pluriannuel d'investissement concernant pour l'essentiel des projets immobiliers nécessaires, dont l'opportunité ne saurait être négligée. L'application de ce plan pluriannuel d'investissement serait irréalisable si l'établissement devait continuer à abonder les salaires sur ses réserves* ».

M. Jean-Louis Pesenti rappelle que l'augmentation de la masse salariale est due essentiellement à l'augmentation des cotisations pension civile (patronales et salariales).

Le plan pluriannuel d'investissement est approuvé à l'unanimité

Motion : 10 pour, 2 abstentions

M. Jean-Louis Ferrary rappelle que le prochain CA aura lieu le jeudi 22 novembre 2012 après-midi au château de Vincennes.

Le conseil d'administration prend fin à 12h55.